

Les nouvelles missions du CGA

Comme tous les Organismes de Gestion Agréés de France, le CGA de Haute-Normandie vient de se voir confier par la Loi de Finances 2009, de nouvelles missions à compter du 1er janvier dernier. Celles-ci visent à conforter, pour davantage d'efficacité, le rôle d'interface joué par le Centre, entre l'adhérent et son expert-comptable d'une part, et l'administration fiscale d'autre part.

En voici l'essentiel :

- D'abord, les examens de cohérence, vraisemblance et concordance, effectués par le CGA, sont étendus aux déclarations de chiffres d'affaires. L'objectif est de garantir le bon calcul du résultat imposable et de l'assujettissement à la TVA.
- Dans la foulée, le CGA établira un compte-rendu de mission, qui sera adressé à l'adhérent et à son SIE (Service des Impôts des Entreprises) dans les deux mois suivant son intervention.
- Enfin, rappelons que la contrepartie est intéressante pour les adhérents puisque (sauf exception), le délai de reprise de l'administration fiscale est ramené de 3 à 2 ans pour un contrôle fiscal.

Ces nouvelles missions sont d'autant plus faciles à mettre en œuvre que, dans notre région, le CGA et les experts-comptables ont toujours su travailler «en bonne intelligence», dans l'intérêt des adhérents.

Piloter efficacement votre activité

Cette formation de 3 jours vous permet de diagnostiquer les forces et les faiblesses de votre activité afin de trouver les solutions simples de pilotage. L'objectif est de vous donner des points de repère fiables pour vous permettre de prendre les bonnes décisions.

Formateur : Jean-Paul Tréton

Rendez-vous à Dieppe les 14, 21 et 28 juin, de 9 h à 17 h30.

Individuel ou société ?

Quelle structure juridique choisir ? Celle d'une société ou celle d'une entreprise individuelle ? Une présentation de l'Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée (EIRL) sera faite. Cette formation vous permettra d'en mesurer les avantages et les inconvénients.

Formateur : Gérard Dupain, expert-comptable.

Rendez-vous à Rouen, le 31 mai de 19 h à 21 h.

Pour vous inscrire Patricia Cargnello : 02 35 63 57 99 - patricia.cargnello@cgarhn.org

Formation : le bon réflexe

L'action formation est l'une des plus importantes du CGA de Haute-Normandie. Près de 2 000 chefs d'entreprise en profitent chaque année pour accroître leurs compétences dans quatre grands domaines :

- Les métiers
- La gestion (entreprendre, vendre et gérer)
- L'informatique et l'économie numérique.
- Le développement personnel.

Tout le monde est concerné : les agriculteurs, les artisans, les commerçants et les prestataires de services. Les conjoints et les salariés des entreprises peuvent aussi en bénéficier.

Point important, le coût des formations est compris dans le coût de la cotisation annuelle ; à ce prix-là, on aurait tort de s'en priver.

Pour toute précision : Patricia Cargnello : 02 35 63 57 99 - patricia.cargnello@cgarhn.org

Qualité et performance

Créée par les Chambres de Commerce et d'Industrie avec le soutien financier de l'État, de la Région et du CGA, «Normandie Qualité Commerce» est une démarche de progrès qui permet de «labelliser» les commerçants qui mettent la qualité au cœur de leur action professionnelle.

Deux adhérents du CGA viennent d'obtenir cette reconnaissance :

- M et Mme Jean-Marc Hulmel, boulanger-pâtissier à Clères
- M. Denis Longer, bijoutier à Elbeuf

Parallèlement, trois autres adhérents ont reçu le diplôme de «commerçant performant», attribué par la CCI de Rouen et le CGA pour valoriser leur développement :

- Michel Foulon et Philippe Pean, Rouen-Piano à Saint-Jean du Cardonnay.
- Franck Vanlerberghe, boulanger-pâtissier à Grand-Couronne.
- Gilles Dumesnil, boucher à Yvetot.

et une Union Commerciale,

- l'U.C.A. de Saint Valéry en Caux (Présidente : Karina Vuillemier).

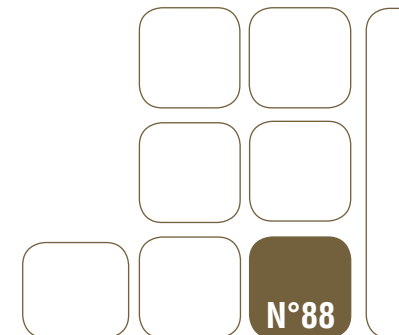
Félicitations à toutes et à tous !

CGA
haute-normandie



La Lettre d'information

Centre de Gestion Agréé Régional de Haute-Normandie



Maï 2010

TPE : des indicateurs mal orientés

Lors de la présentation de la situation économique régionale par la Banque de France, le 21 avril dernier, Jean-Paul Leduey, président du Cgarhn, a montré que les principaux indicateurs d'activité des TPE de Haute-Normandie étaient mal orientés. De fait, les chiffres d'affaires ont encore diminué en 2009 après une année 2008 déjà très difficile ; la crise est toujours d'actualité même si les replis semblent s'atténuer.

Voilà la situation des différents métiers :

Secteurs	Évolution du CA en 2009	Évolution du CA en 2008
Services	-2,5%	-7,7%
Équipement de la maison	-3,1%	-4,1%
Équipement de la personne	-1,6%	-4,9%
Artisanat du bâtiment	-2,9%	+2,6%

C'est dans le bâtiment que la crise est la plus dure avec des diminutions importantes d'activité pour les couvreurs (-8,5%), les maçons (-5,4%) et les peintres (-3,5%). Seuls les plombiers tirent leur épingle du jeu avec un chiffre d'affaires en hausse de 2,1%.

« Sans sous-estimer l'importance des difficultés rencontrées, explique Jean-Paul Leduey, je constate que nos TPE sont mieux armées que les grosses structures pour faire face à la crise. Elles sont très réactives et s'adaptent rapidement aux changements qui affectent leur environnement... »

Il est aussi important de souligner que les chefs d'entreprise les plus combattifs sont les mieux formés : gestion, marketing, utilisation des technologies numériques... L'offre du CGA de Haute-Normandie est ici importante.

PALMARES 2009 : les tops et les flops des TPE

Quels sont les secteurs d'activité qui ont bien marché en 2009 et ceux qui, au contraire, se sont repliés ? La réponse est apportée par l'Observatoire des TPE, mis en place par les Centres de Gestion Agréés, qui vient de publier «les tops et les flops» de 2009

Les tops :

L'hôtellerie de plein air : +9,4%

Les entreprises de nettoyage : +2,9%

Les débitants de tabacs-journaux et jeux : +2,6%

Qui paiera la contribution économique territoriale ?

Depuis sa suppression, le 1er janvier 2010, la taxe professionnelle est remplacée par la CET, la contribution économique territoriale. Michel Le Clainche, le directeur régional des finances publiques, rappelle qu'elle est composée de deux éléments :

- la cotisation foncière des entreprises (CFE)
- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

La CFE est calculée sur la valeur locative foncière. Le taux est voté par les communes et les communautés de communes. Une cotisation minimum est établie à partir d'une base fixée par les collectivités entre 200 et 2000 euros. À défaut de délibération, cette base minimum est égale au montant de la base minimum de TP appliquée en 2009. Elle fera l'objet d'un acompte au 15 juin et du paiement du solde au 15 décembre.

La CVAE ne touche que les redevables dont le chiffre d'affaires dépasse 500 000 euros. Si le chiffre d'affaires est inférieur à 2 millions d'euros, la CVAE est réduite de 1000 euros. Une cotisation minimum (pour les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 500 000 euros) est fixée à 250 euros. La déclaration, en mai, est obligatoire dès que le chiffre d'affaires dépasse 152 500 euros. Précision importante, la contribution économique territoriale (CFE + CVAE) est plafonnée à 3% de la valeur ajoutée.

Il est aussi prévu une taxe additionnelle pour les chambres de commerce. En 2010, elle sera comprise entre 95 et 98 % du montant de la taxe acquittée en 2009. Elle sera payable au 15 décembre. La taxe pour les frais de chambre de métiers reste inchangée en 2010.

« La plupart des secteurs économiques devrait voir les charges d'impôt local diminuer, explique Michel Le Clainche, l'allègement est estimé à 22 % pour le secteur du commerce et 37 % pour le secteur des services aux particuliers... »

À savoir : un simulateur de calcul est facilement accessible sur le site impôts.gouv.fr (depuis la page d'accueil ou depuis l'espace « professionnels » du site) et permet à partir de quelques données simples de connaître le montant estimé de sa contribution économique territoriale.

D'autres professions sont en forme avec des hausses (timides) de chiffres d'affaires : les pharmaciens, les opticiens, les poissonniers, les magasins de mercerie-lingerie-laine, les hôtels restaurants.

Les flops :

La vente et la réparation moto : -9,6%. C'est la seconde année que le repli est important.

Les agences immobilières : -9,1%. La crise est là.

La maçonnerie artisanale : -8,7%. La baisse d'activité s'aggrave.

> Edito

EN TOUTE CONNAISSANCE DE CAUSE...

Pour bien piloter votre entreprise, il est important de la resituer dans l'évolution globale de son marché, tout en comparant vos résultats à ceux de vos proches concurrents. C'est ce que permet de faire l'Observatoire Economique du CGA de Haute-Normandie qui analyse, mois après mois, année après année, l'évolution des chiffres d'affaires de 2000 entreprises régionales, dans près d'une cinquantaine de métiers différents.

En Haute-Normandie, ce baromètre est unique en son genre. Il est réservé aux entreprises qui participent à sa réalisation et pour leurs dirigeants, il est tout à la fois :

- un outil de connaissance et de compréhension de la conjoncture,
- un outil de comparaison entre les entreprises d'une même profession,
- un outil de réflexion pour préparer l'avenir, en anticipant les changements.

Naturellement, la précision du baromètre dépend du nombre d'entreprises qui font remonter leurs informations dans notre direction. Aujourd'hui, nous vous invitons vivement à le faire pour rejoindre le cercle de nos adhérents privilégiés, ceux qui agissent en toute connaissance de cause, en s'appuyant sur l'Observatoire Economique qui leur est dédié.

L'exercice est simple, confidentiel et gratuit ; je compte sur vous.



Jean-Paul Leduey
Président du CGA de Haute-Normandie.

CONTACT :

PIERRE PETIT 02 35 63 55 02

pierre.petit@cgarhn.org

DE L'ASTRONOMIE A L'ÉCOLOGIE

C'est un rendez-vous à ne pas manquer ! Le 14 juin prochain, à l'invitation du CGA Haute-Normandie, l'astrophysicien **Hubert Reeves** fera une conférence sur le thème «De l'astronomie à l'écologie» au Casino de Forges les Eaux, à 19 h précises. Il proposera un nouveau regard sur les menaces qui pèsent sur la planète mais aussi sur les solutions à mettre en œuvre. Car «là où croît le péril, croît aussi ce qui sauve».

Inscrivez-vous vite en contactant votre CGA (Tél. 02 35 63 55 02)

Le nombre de places est limité.

